

Aperçu de la méthodologie

Notre méthodologie comprend les procédures de recherche formelles et informelles suivantes.

Procédures formelles : sondage national

En vue de faciliter un examen national des pratiques exemplaires et des politiques archivistiques, le Groupe de travail sur la réponse au rapport de la Commission de vérité et réconciliation (GT-CVR) a créé un sondage formel en ligne élaboré à l'aide du logiciel Fluid Survey de la University of Northern British Columbia. Ce sondage sera disponible en anglais et en français et mis à la disposition de la communauté archivistique par l'entremise de la liste de diffusion Arcan-L et de celle de l'Association des archivistes du Québec. Dans l'ensemble, le sondage vise à recueillir des données démographiques, à déterminer les programmes de sensibilisation, le degré d'engagement et de connaissance des collectivités autochtones régionales et le degré de compréhension et de connaissance du travail réalisé par la CVR, ainsi qu'à identifier les politiques et les procédures institutionnelles existantes liées aux ressources archivistiques autochtones. Ces renseignements seront recueillis à l'aide d'une série de questions comportant des choix de réponse inscrits en dessous. Il y aura aussi une section regroupant des questions ouvertes où les répondants pourront inscrire des réponses qualitatives comme le type précis d'activités de sensibilisation qu'ils offrent, les obstacles à la réconciliation qu'ils ont remarqués, la manière dont ils envisagent un examen des pratiques archivistiques actuelles ainsi que leur opinion sur la contribution potentielle des archives à la réconciliation. Les réponses à ce sondage seront compilées, des thèmes communs seront relevés, les renseignements personnels seront rendus anonymes, et toutes les données seront résumées dans un rapport. Nos partenaires autochtones évalueront ensuite ce rapport préliminaire afin d'en élargir sa perspective générale.

Procédures informelles : sensibilisation et mobilisation dialogique

Afin d'obtenir une perspective équilibrée sur la manière dont les services d'archives canadiens gèrent leurs ressources documentaires autochtones et les programmes reliés, ainsi que la mesure dans laquelle la profession archivistique canadienne réussit à intégrer des responsables autochtones de la conservation des archives en tant que « collègues » du milieu archivistique, les membres du Groupe de travail communiqueront avec des représentants d'organismes-cadres autochtones. Les membres du Groupe de travail se tourneront vers des représentants des collectivités autochtones au sein de conseils tribaux, de centres culturels, de gouvernements territoriaux, etc., qui sont responsables de la supervision de la gestion des programmes associés au savoir autochtone traditionnel, comme les archives, l'élaboration de programmes linguistiques ou patrimoniaux, la recherche sur des traités, les bibliothèques, les collections d'artéfacts, les études sur l'utilisation des terres ancestrales, etc. Grâce à cette sensibilisation et à cette mobilisation dialogique, les membres du Groupe de travail entameront un dialogue avec des représentants des collectivités tant du point de vue de la mobilisation collégiale que du point de vue de la mobilisation de la clientèle. Plus précisément, les membres chercheront à identifier et à comprendre les relations, les enjeux, les difficultés, etc. auxquels les organisations autochtones (p. ex. employés ou bénévoles) sont confrontées à titre de client qui utilise des archives canadiennes à des fins de recherche, ou à titre de responsable autochtone de la tenue de documents et qui interagit à un niveau collégial au sein de notre profession. Dans le cadre du volet « sensibilisation » de notre projet, nous souhaitons également commencer à établir des liens avec les responsables autochtones de la tenue de documents et à les inviter officiellement à collaborer avec la communauté archivistique canadienne de façon collégiale, si ce n'est pas déjà le cas.

Les renseignements recueillis par l'entremise de ces discussions informelles seront une fois de plus rendus

anonymes, des thèmes communs seront relevés, et les résultats seront résumés dans un rapport préliminaire, et nos partenaires autochtones seront invités à l'examiner et à le bonifier.

Procédures informelles : analyse documentaire approfondie

Une analyse documentaire approfondie sera effectuée en même temps que le travail de sensibilisation. Ainsi, nous identifierons les auteurs, dans le domaine archivistique ou de toute autre profession connexe, qui sont associés au travail de réconciliation, d'archivage participatif, d'engagement interculturel et de développement d'un réseau multiculturel collégial de professionnels. Après avoir lu les textes, nous communiquerons avec ces auteurs pour faire un suivi à propos de leurs conclusions afin de vérifier s'ils maintiennent leur position, s'ils aimeraient modifier leur méthodologie ou stratégie de sensibilisation proposée ou s'ils ont d'autres conseils à nous donner pour poursuivre notre cheminement vers la réconciliation. Encore une fois, ces données seront résumées et colligées dans un rapport préliminaire que nos partenaires autochtones examineront et commenteront.

Analyse comparative

Lorsque cette recherche préliminaire sera terminée, nous commencerons l'analyse comparative. À l'aide du rapport sur les résultats du sondage national et du rapport sur les activités de sensibilisation, ainsi que de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et des *Principes Joinet/Orentlicher des Nations Unies*, nous commencerons à déterminer de quelle manière les services d'archives canadiens ont, dans l'ensemble, contribué ou nui au droit inaliénable des peuples autochtones de connaître la vérité à propos de ce qui s'est produit et des raisons pour lesquelles cela s'est produit, en ce qui concerne les violations des droits de la personne dont ils ont été victimes dans les pensionnats. Cette évaluation nationale sera notre référence pour évaluer les progrès. C'est par rapport à ces résultats que nous jugerons des progrès accomplis en vue de répondre aux exigences de conformité énoncées dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et les *Principes Joinet/Orentlicher des Nations Unies*.

Livrables

Une fois l'analyse du projet achevée, nous compilerons et résumerons l'ensemble de nos résultats et de la méthodologie de recherche dans un rapport final. Nous dresserons une liste de recommandations auxquelles il est possible de donner suite et la transmettrons aux associations et aux établissements archivistiques nationaux, provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux professionnels œuvrant dans le domaine des archives. Enfin, dernier élément, mais non le moindre, nous rédigerons un ensemble de protocoles et de principes sur une gestion des ressources archivistiques autochtones tenant compte de leur réalité culturelle. Collectivement, ces travaux de recherche constitueront un cadre de réconciliation pour le Système archivistique canadien.

L'élaboration de ces protocoles et de ces principes sera un processus itératif. Nous solliciterons des commentaires sur les versions préliminaires auprès de nos partenaires autochtones, des représentants des collectivités autochtones avec lesquelles nous collaborons, des auteurs avec lesquels nous avons échangé et de l'ensemble de la communauté archivistique canadienne. Une fois achevés, les protocoles et les principes seront des documents évolutifs qui pourront être mis à jour puisque les relations interculturelles et les exigences culturelles changent au fil du temps.